



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES: Tous les gestionnaires

EXPÉDITEUR: Service des ressources humaines

DATE: Le 14 février 2019

OBJET: Frais de remboursement – Employés syndiqués de Montréal

Bonjour,

Veuillez prendre note que les frais de remboursement pour les employés syndiqués de TVA Montréal ont été ajustés de la façon suivante :

Tarif / kilomètre parcouru	0,51 \$
Frais de taxi lorsque le travail se termine et aucun autre moyen de transport possible	20,31 \$
Per diem / jour de 24 heures	74,45 \$
Per diem pour chacune des heures au-delà de 24 heures	5,53 \$
Frais de repas	
- Petit déjeuner	12,21 \$
- Déjeuner	18,96 \$
- Dîner	27,09 \$
Deuxième repas	13,54 \$

Merci,

Le service des ressources humaines